

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**relative à la demande de permis de construire une installation**  
**photovoltaïque au sol sur la commune d'Auriac sur Dropt**

Une enquête publique unique est ouverte sur la commune d'Auriac sur Dropt **du mardi 20 juin 2017 inclus au vendredi 21 juillet inclus**. Elle porte sur la demande de permis de construire une installation photovoltaïque au sol sur la commune d'Auriac sur Dropt

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie d'Auriac sur Dropt, pendant **32 jours, mardi 20 juin 2017 inclus au vendredi 21 juillet inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie d'Auriac sur Dropt  
A l'attention de M. Jean Marie Juan  
47120 Auriac sur Dropt

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

Le mardi : de 09h00 à 12h00

Le vendredi : de 09h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Jean Marie JUAN, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie d'Auriac sur Dropt : le mardi 20 juin 2017 de 9h à 12h.
- A la mairie d'Auriac sur Dropt : le vendredi 07 juillet de 9h à 12h
- A la mairie d'Auriac sur Dropt : le vendredi 21 juillet 2017 de 9h à 12h

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un permis de construire, pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à Tout le soleil d'Auriac sur Dropt, 7 voie Salvador Allende 91120 Palaiseau.

Agen, le **30 MAI 2017**

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général



Jacques RANCHERE